



Contrat locatif meublé à dates fixées

Par **fleur**, le **06/06/2008** à **00:15**

Bonjour,

J'ai loué un appartement à des copains, date fixée sur le contrat : du 1 août 07 au 31 mai 08.
Contrat "fait maison", sans la phrase "à son expiration, le bail se reconduit tacitement pour une durée d'un an".

Pas d'état des lieux de remplis à l'entrée, ni à la sortie (entre copains...).

Mais l'entente entre nous laisse à désirer depuis 3 mois...

Le bail étant donc terminé, la remise des clés s'est faite le 31 mai.

Ils ne veulent pas me fournir une fin de contrat. La caution n'est pas encore rendue...

Très procéduriers, j'ai bien peur qu'ils cherchent des complications.

Est-ce qu'ils peuvent m'obliger à reconduire ce contrat ? Fallait-il que je donne mon préavis ?

Merci pour vos réponses